

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 02 juillet 2018

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- L'Adjoint au Maire : M. GOETZ Yves.
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène et MM. KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain et SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.
- Absent excusé : M. KALCK Christophe (qui donne procuration à LUX Léonard).

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 03 avril et du 05 juin 2018
- 3) Aménagement carrefour rue Principale - rue de Reutenbourg : proposition honoraires MOE
- 4) Salle polyvalente : offres de prix
- 5) Bâtiments logements communaux
- 6) Cession chapelle BARTH-Commune
- 7) Table de ping-pong - aire de jeux
- 8) Point sinistre (informations, passage caméra,..)
- 9) SDEA : rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable - secteur Marmoutier
- 10) Demandes de subventions
- 11) Divers et informations

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance LUX Léonard.

2) Adoption des procès-verbaux des séances du 03 avril et du 05 juin 2018

Les procès-verbaux des séances mentionnés ci-dessus ont été adressés aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Adoptés à l'unanimité.

3) Aménagement carrefour rue Principale - rue de Reutenbourg : proposition honoraires MOE (maîtrise d'œuvre)

Dans le cadre de travaux de réfection de voirie sur la RD 668 prévu par le Département en 2019, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur la sécurisation du carrefour de la rue Principale et de la rue de Reutenbourg. Pour ce faire, le cabinet de géomètre CARBIENER va effectuer dans un premier temps le levé topographique de la zone concerné en vue du projet.

Madame le Maire soumet la proposition d'honoraires du cabinet SODEREF en vue de la maîtrise d'œuvre concernant ce réaménagement pour un montant de 4 800 € HT.

Si le MOE est choisi durant cette séance, une première réunion entre la commune, le maître d'œuvre et les services du Département se tiendra début septembre afin de préparer le dossier et de solliciter les subventions concernant ces travaux.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal retient **à l'unanimité** la proposition d'honoraires du cabinet SODEREF pour un montant de 4 800 € HT, autorise le Maire à solliciter les subventions relatives aux travaux et l'autorise à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

4) Salle polyvalente : offres de prix

Madame le Maire propose au vote 2 devis concernant :

• Changement du bar par la menuiserie JUNG pour un montant de 11 525,95 € HT

L'association de l'amitié reverse ce montant à la commune comme participation sur le budget primitif 2018

Décision : adopté **à l'unanimité**

• Installation d'un écran de projection par la société OFB pour un montant de 1 785 € HT

Décision : adopté **à l'unanimité**

5) Bâtiments logements communaux

Madame le Maire évoque avec le Conseil Municipal le remplacement de la porte d'entrée des logements communaux du 2 rue de l'Eglise.

Après concertation, le point est reporté à une séance ultérieure.

6) Cession chapelle BARTH-Commune

Afin de transmettre tous les documents relatifs à l'acte de cession, il est nécessaire de mettre à jour la délibération concernant ce dossier à savoir le changement de propriétaire et la désignation exacte des parcelles et des superficies suite à l'arpentage. Les frais de notaire et d'arpentage seront pris en charge par la commune.

Situation avant cession : Parcelle section 1 n° 250/8 : contenance 4,03 ares (BARTH Mathieu et son épouse TETTEH Adjoa)

Situation après cession : Parcelle section 1 n° 300/8 : contenance 3,88 ares (BARTH Mathieu et son épouse TETTEH Adjoa)
Parcelle section 1 n° 301/8 : contenance 0,15 are (Commune de Lochwiller)

Après délibération, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte la cession à 1 euro dudit immeuble ;
- Décide que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la Commune ;
- Charge Madame le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me CRIQUI, notaire à Saverne ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte afférent à cette cession en tant que représentant de la Commune.

7) Table de ping-pong - aire de jeux

Madame le Maire soumet 2 offres de prix de pour l'installation d'une table de ping-pong à l'aire de jeux (fourniture et pose) :

- Société SATD pour un montant de 2 600 € HT
- Société EPSL pour un montant de 3 250 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de retenir l'offre de prix de la société SATD pour 2 600 € HT en optant pour la table de ping-pong **béton vert**.

8) Point sinistre

Madame le Maire informe les conseillers que la subvention sollicitée au titre de la DETR 2018 pour l'inspection caméra des réseaux d'assainissement au lotissement Weingarten et rue de l'Etang a été accordée. Son montant est de 4000 €.

Après discussion concernant ce sujet, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de valider le devis du Parc Départemental d'Erstein pour un montant de 5 032,50 € HT.

9) SDEA : rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable - secteur Marmoutier

Le Conseil Municipal prend acte des rapports mentionnés ci-dessus.

10) Demandes de subvention

Madame le Maire présente aux conseillers des demandes de subventions de diverses instances telles que le musée du patrimoine et du judaïsme de Marmoutier, Bleuets de France, la Croix bleue de Saverne, Croix rouge (antenne de Saverne), LFSEP, AIDES, Garde et Aide à Domicile, Prévention Routière du Bas-Rhin.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 100 € au musée du patrimoine et du judaïsme alsacien de Marmoutier.

11) Divers et informations

a) Installation de potelets - sécurisation voirie

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société EDENIA pour un montant de 1 794 € HT pour l'installation de 23 potelets afin de sécuriser certains secteurs de la commune.

Décision : adopté à l'unanimité.

b) Divers

Madame le Maire a également sollicité à la société EDENIA des devis pour l'aménagement du terrain de pétanque, l'aménagement de bacs à fleurs sur la place et la taille des arbres de la place rue Principale.

c) SDEA

Par courrier du 20 juin 2018, le SDEA sollicite les communes afin de connaître leur planification concernant les travaux futurs de voirie. A cette issue, le SDEA pourra établir ses programmes pluriannuels 2019-2023 pour une bonne coordination entre les différentes parties.

Pour Lochwiller, des travaux de voirie pourront intervenir sur la commune en 2019-2020 pour la rue de l'Eglise et la rue des Cigognes.

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter les services du SDEA pour une opération de nettoyage des regards dans le village.